

INTERPELLATION DE M. FOURNY À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR « LES ENQUÊTES MENÉES SUR DEUX MEMBRES DU COLLÈGE COMMUNAL DINANTAIS »

INTERPELLATION DE MME KAPOMPOLÉ À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR « LES NOUVELLES AFFAIRES FOURNAUX AND CO »

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je vais intervenir dans le cadre des « affaires » qui secouent la Ville de Dinant et de l'attitude de deux membres du Collège qui deviennent célèbres pour leurs frasques relatées dans la presse. Cela ne fait plus et n'a jamais fait rire personne et mérite une interpellation au Ministre devant ce Parlement. Nous ne sommes pas à Paris, ce n'est pas le Maire de Paris qui est visé, mais le Bourgmestre de Dinant, dont la gestion des registres de population interpelle et suscite de nombreuses questions. Monsieur le Ministre, je vous interrogeais sur la manière d'avoir accès aux registres de la population et sur la façon d'utiliser les informations qui s'y trouvent. Vous avez décrit les conditions et les sanctions qui existaient en cas d'abus. La presse a révélé des informations pour le moins surprenantes qui vous ont amené à interpellier le Ministre de l'Intérieur, le Gouverneur de la Province Namur ainsi que le Procureur du Roi de Namur. Il apparaît que le Bourgmestre aurait fait pression sur le service de la Population afin qu'il domicilie différentes personnes, alors que l'enquête menée par les inspecteurs de Police leur était défavorable. Le personnel se plaindra de contradictions entre les enquêtes de la Police et les souhaits du Bourgmestre, les critères de domiciliation, comme les factures d'électricité ou encore d'eau, n'étant pas objectifs. Il semble que ces grandes largesses et ces pressions se soient déroulées durant la période qui s'étend de 1998 à 2003, sans réel contrôle du Collège échevinal. Les citoyens se seraient adressés à la Commune sans qu'aucune réponse ne leur soit adressée. Monsieur le Ministre, je souhaiterais savoir où vous en êtes dans l'enquête que vous avez diligentée. Quelle approche

allez-vous adopter dans ce dossier ? Des sanctions sont-elles envisageables ? Quelles dispositions allez-vous prendre ? Un autre problème important concerne le premier échevin, Monsieur Closset. Celui-ci semble avoir connu des problèmes avec l'Urbanisme, ce qui a amené à la démolition de biens dans sa sphère professionnelle. C'est particulièrement dommageable eu égard à la probité que nous devons exiger des mandataires publics. Se pose également une série de questions concernant des marchés publics, et particulièrement deux chantiers pour le compte de la Ville, confiés aux enfants de Monsieur Closset. Ces travaux ont été commandés sans cahier des charges. Le Receveur et le Secrétaire de la Commune ont indiqué qu'il ne pouvaient régler ces factures. Monsieur Closset justifie la non-passation de ces marchés par l'urgence et l'absence du matériel adéquat au sein de l'atelier communal. Ces comportements, ces nouvelles affaires à Dinant nous interpellent. Il faut ramener ces mandataires au respect des règlements, des législations sur les marchés publics et, de manière générale, celui des règles en vigueur. Face au comportement de ces personnes, le Collège échevinal ne paraît pas réagir. La situation semble s'enliser. N'y aurait-il pas lieu de solliciter l'intervention d'un Commissaire spécial qui mettrait de l'ordre dans ces affaires ? Il me paraît, en effet, qu'il y a urgence de faire un sort à ces affaires. Outre les enquêtes administratives ou pénales en cours, vous allez devoir exercer pleinement votre tutelle et poser un acte fort, que ce soit par la désignation d'un Commissaire spécial ou, à tout le moins, un émissaire de la Région pour s'assurer qu'il n'existe pas d'autres dossiers litigieux. Il en va de l'intérêt collectif des Dinantais. L'Opposition a pleinement joué son rôle en tirant la sonnette d'alarme. Je souhaiterais savoir ce que vous comptez faire et je vous remercie des réponses que vous m'apporterez.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – *Je tiens tout d'abord à vous présenter mes excuses pour mon léger retard. Comme vous le savez, Richard Fournaux, Bourgmestre MR de Dinant, et certains membres de son Collège, accumulent ces temps-ci les annulations et les accusations à une vitesse exponentielle. De rebondissement en rebondissement, le public a du mal à suivre les péripéties de*

cette nouvelle saga dinantaise. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je me permets de faire le point avec vous sur les différents dossiers qui posent des questions, tant sur le plan légal, que sur le plan déontologique. Tout d'abord j'aimerais aborder avec vous le dossier relatif à la désignation, illégale car apparemment contraire à la législation sur les marchés publics ; à savoir des négociateurs engagés afin de préparer la sortie de l'actuel concessionnaire du casino. Quelles conséquences aura cette annulation sur les différentes décisions prises ultérieurement par le Collège ? D'autres annulations sont-elles à craindre ? Ensuite, le problème de domiciliation fictive a également trouvé un écho dans la presse. Pour rappel, le Bourgmestre a domicilié certaines personnes à Dinant, contre l'avis de la Police et de l'Administration communale. Certaines domiciliations auraient permis à leur bénéficiaire de réaliser des gains au détriment du SPF Finances, puisque cette nouvelle domiciliation leur permettait d'accroître leurs frais réels déductibles. En outre, ces domiciliations fictives auraient permis à d'autres d'éviter la taxe communale sur les résidences secondaires. Peut-on parler de fraude fiscale, voire de fraude sociale ? Des plaintes ont-elles déposées dans ce cadre ? Quelles suites pouvons-nous attendre de ce dossier ? Il semblerait que le Receveur communal de Dinant aurait demandé l'envoi d'un Commissaire spécial dans sa Ville suite à l'immixtion du Bourgmestre dans les décisions prises par l'administration en matière d'amendes administratives. On parle ici de pression afin de faire « sauter » certaines de ces amendes. Pouvez-vous nous confirmer ces dires ? Par rapport au cas de l'Échevin dinantais Closset et singulièrement, au fait que deux chantiers aient été attribués à l'entreprise de ses enfants sans passer par une mise en concurrence, avez-vous été saisi d'un recours ? Votre administration a-t-elle été saisie du dossier ? Que faut-il attendre de celui-ci ? J'ai entendu que l'Échevin invoquait l'urgence. J'aurais voulu en savoir davantage sur cette question. J'aimerais aussi parler de marchés publics, illégaux semble-t-il, qui auraient été passés par le Collège dans le cadre de chantiers de revêtement de voiries. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet ?

M. le Président. – *La parole est à M. Jamar,*

M. Hervé Jamar (MR). – Je viens d'entendre les deux interventions précédentes. J'imagine qu'il n'est pas évident de distinguer le vrai du faux et qu'en tant que Ministre de tutelle des 262 Communes wallonnes votre métier est difficile. Vous avez entendu M. Fourny qui représente l'Opposition dinantaise. Personnellement, je me serais cru en plein milieu d'un Conseil communal dinantais, même si je n'y ai jamais mis les pieds. J'ai pu entendre M. Fourny parler de la période 1998-2003, faire allusion à des faits tout en employant les termes « il apparaîtrait » ou « apparemment ». Selon moi, il s'agit d'une addition de conditionnels et de dates antérieures à l'arrêté de nomination du Bourgmestre. J'imagine pourtant qu'avant de procéder à sa nomination, vous disposiez des informations nécessaires. Je ne souhaite pas aborder, dans le cadre de cette interpellation, la deuxième affaire car j'y viendrai ultérieurement. J'ai donc entendu une succession de conditionnels. Je rappelle que l'affaire visée, à savoir l'histoire du casino, est pendante devant nos juridictions. Je suis d'avis de nous abstenir de reparler de choses qui existent depuis une dizaine d'années, à moins que Maurice Bayenet n'ait pas confiance en notre organisation judiciaire. Je parlerai cependant d'un autre cas tout à l'heure. Concernant l'affaire des domiciliations, je lis un interlocuteur qui affirme qu'aucun élément ne justifie l'organisation d'une enquête judiciaire car rien de neuf n'est apparu depuis les auditions. Je considère qu'on fait, soit la chasse aux sorcières, soit la chasse à la réalité. Aujourd'hui, on nous demande l'envoi d'un Commissaire spécial. Je peux citer vingt-et-un cas qui ont fait la Une de l'actualité et dans lesquels un Commissaire spécial aurait alors dû être envoyé. À l'ère de la transparence, je pense notamment à l'audit refusé à Namur, au silence de la tutelle à Mouscron, à l'audit qui n'est pas vraiment terminé à Charleroi, au CHR de Huy ou encore à l'absence de réaction pour les faux PV de Ath. Aucun Commissaire spécial n'y a été envoyé. Je rappelle d'ailleurs l'obligation préalable à l'envoi, pour le Ministre, d'écrire au Bourgmestre pour l'informer de l'existence d'un problème. On n'est donc nulle part et le Mouvement Réformateur trouve déplacé de ressortir ce dossier alors que le pouvoir judiciaire déclare qu'il n'y a pas de suite à donner.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je crois que nous devons conserver notre capacité d'indignation lorsque la démocratie locale se trouve bafouée à un tel point, peu importe le dossier. Aujourd'hui, j'ai l'impression de me retrouver au milieu d'un règlement de compte par personnes interposées. Concernant l'affaire Lizin, nous ne sommes pas intervenus, mais le cdH, bien. Je voudrais souligner que le Groupe Ecolo intervient systématiquement quand la démocratie locale est en danger. Selon moi, c'est le devoir de tous les Parlementaires de s'indigner, quelle que soit l'origine de la faute. Cette remarque n'enlève cependant rien aux faits reprochés aux édiles de Dinant. Si ceux-ci sont avérés, ils devront être sanctionnés. Concernant l'envoi d'un Commissaire spécial à Dinant, même si je partage votre indignation, ne pensez-vous pas qu'il aurait, dans ce cas, également fallu en envoyer un à Huy ? En outre, imaginez-vous réellement que notre Parlement va proposer à M. le Ministre que, dorénavant, en cas de suspicion, on envoie systématiquement un Commissaire spécial ? Ce serait un précédent important. Concernant l'enquête administrative menée par vos services, êtes-vous en position de nous préciser si la réglementation en vigueur a été enfreinte ? Confirmez-vous la domiciliation de certaines personnes malgré les avis négatifs de la Police ? Si oui, la responsabilité de M. Fournaux est-elle engagée ? Vous avez apparemment envoyé trois lettres, respectivement au Gouverneur de la Province de Namur, au Ministre fédéral de l'Intérieur et au Procureur du Roi. Quel en est le contenu, les motivations ? Quel suivi y a été donné ? Quelles sont les mesures et les sanctions qui seront prises si les irrégularités devaient être avérées ? Nous nous trouverons face à une situation extrêmement grave, si ces accusations se révèlent exactes. Votre responsabilité serait par ailleurs, engagée Aujourd'hui, il faut faire la lumière sur l'ensemble des dossiers, si possible dans l'urgence. J'attends de votre part une réponse détaillée.

M. Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Rassurez-vous, la réponse que je vais vous fournir ne mobilisera pas les 20 minutes dont je peux disposer, même s'il y a beaucoup de choses à

dire. Nous nous trouvons encore dans une phase où tout ne peut pas être révélé. Vous m'interrogez sur les conséquences de l'arrêté du 7 janvier 2008 qui annule la délibération du Collège communal du 19 septembre 2007, désignant trois personnes pour discuter, avec le gestionnaire actuel du casino, des termes d'une résiliation amiable du contrat de concession de celui-ci. Cette annulation est intervenue en raison de la violation du principe essentiel de mise en concurrence. En application de la théorie des actes détachables et dans la mesure où le contrat a été conclu entre la Ville et les négociateurs concernés, cette annulation n'aura pas d'incidence sur le contrat. Dès lors, l'impact de cet arrêté sera interne à la Commune, c'est-à-dire que le paiement des prestations n'a plus de base légale et que la dépense afférente au contrat sera à charge, soit du Receveur communal, soit des membres du Collège communal. Concernant le problème des domiciliations fictives, mon administration est en charge de ce dossier. Elle a conclu à la nécessité d'apporter un éclairage complémentaire, d'où l'envoi des trois courriers dont vous faites état. En ce qui concerne le premier courrier, sachez que j'informe systématiquement le Procureur du Roi de tous les faits potentiellement délictueux portés à ma connaissance. Le deuxième courrier adressé au Gouverneur de la Province de Namur l'invite à procéder à une enquête administrative sur le terrain. Le dernier courrier, adressé au Ministre fédéral de l'Intérieur, compétent pour les règles relatives à la tenue des registres de la population, l'invite à me faire parvenir un avis circonstancié sur la conformité de ces faits à la législation fédérale. Récemment interrogé sur ce sujet, devant la Commission de l'Intérieur de la Chambre, celui-ci a précisé que, dans plusieurs cas litigieux, le Règlement communal n'avait pas été appliqué à la lettre, le Bourgmestre ayant parfois donné, au service de la population, des instructions non-conformes à la réglementation. Il a ajouté que le rapport d'enquête avait été transmis au bourgmestre et que celui-ci avait été informé d'une nouvelle inspection. Cette nouvelle inspection générale des Registres de la Population de Dinant était prévue le 21 janvier, suivie d'un entretien avec le Bourgmestre et le Secrétaire communal, le 28 janvier. À la réception des rapports d'enquête, le dossier complet devra m'être adressé pour me permettre de prendre, le cas échéant, les

dispositions nécessaires. Tel est donc le contenu du courrier reçu du Ministre Dewael. Vous comprendrez que, dans l'attente de recevoir les différents rapports, j'observe mon devoir de réserve. À la lecture des conclusions, mon Administration pourra, si nécessaire, se rendre sur place pour obtenir des précisions ou des compléments d'informations. J'apprécierai, s'il existe des éléments de nature à établir une négligence grave dans le chef de M. Fournaux et, s'il y a lieu, en conséquence, de lancer une procédure disciplinaire à son encontre. En ce qui concerne les deux chantiers qui auraient été attribués aux enfants de l'Échevin Closset, je vous remercie de bien vouloir me préciser les travaux concernés, afin de pouvoir soumettre ces dossiers à l'instruction d'usage de mon Administration. Vos déclarations m'interpellent. En ce qui concerne les marchés attribués avant l'entrée en vigueur du décret « tutelle », j'invite l'Opposition à m'adresser les réclamations qu'elle jugera utiles. Je précise que, depuis l'entrée en vigueur dudit décret, les marchés publics constituent des actes obligatoirement transmissibles. Mon Administration vérifie ainsi leur légalité. Quant à l'opportunité d'envoyer, à Dinant, un ou plusieurs représentants de la Région, il est trop tôt pour l'envisager. Je souhaite en effet attendre les conclusions des différents rapports sollicités. J'attire cependant votre attention sur l'initiative de l'ensemble du Conseil communal hutois, soit la mise en place d'une Commission communale. Cela pourrait également se faire à Dinant. Je rappelle, en effet, que je l'ai autorisée à Huy. N'oublions surtout pas les milliers de citoyens qui vivent dans les Communes concernées. C'est à eux qu'il faut penser en priorité.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je pense, tout d'abord, que le pompier Jamar est quelque peu arrosé. J'ai, pour ma part, employé le conditionnel. Il me semble cependant qu'au vu de la position que vous avez déjà adoptée à certains égards, des actes répréhensibles ont bel et bien été posés. En ce qui concerne l'envoi d'un Commissaire, vous attendez de pouvoir en apprécier l'opportunité. Il est exact que la mise en place d'une Commission communale serait intéressante. Le Collège communal dinantais devrait, en effet, s'inspirer de l'exemple hutois.*

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je tiens à rappeler que chaque dossier qui met à mal la démocratie et décourage les citoyens de croire en la politique, suscite mon indignation. S'il est trop tôt pour prendre une décision quant à l'envoi d'un Commissaire, j'appuie la mise en place d'une Commission communale. Par ailleurs, je n'ai pas entendu de réponse, sauf erreur, en ce qui concerne la problématique des marchés publics passés, semble-t-il, de manière illégale. Une annulation est-elle envisagée ?

M. Hervé Jamar (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ses éclaircissements. Je rappelle à M. Fourny que la fonction de pompier est noble, tandis que s'il me fournit l'eau, je pourrai nettoyer, s'il le souhaite, où il le faut. Je reçois une information, à l'instant, relatant que les inspecteurs du Ministère fédéral ont constaté que les recommandations qu'ils avaient faites en 2005 avaient été suivies d'effet, tandis qu'ils n'auraient opéré, actuellement, que certaines recommandations purement techniques.

M. Maurice Bayenet (PS). – Vos informations viennent, je suppose, de M. Fournaux.

M. Hervé Jamar (MR). – Cette information est signée par M. Fournaux, le Secrétaire, mais aussi par les responsables du service Population. Pouvez-vous me dire si, à Huy, Monsieur Bayenet, les responsables du service Population s'engagent avec la Bourgmestre ?

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Il apparaît important d'aller au fond de cette affaire, après une instruction sérieuse. J'attends donc les résultats. Si les faits devaient être avérés, ils seraient bien sûr très graves. De manière générale, je souhaiterais que vous fassiez montre du même empressement dans tous les dossiers.

Parlement Wallon – Séance publique – Jeudi 31 janvier 2008.